

Tarifs de l'accueil de loisirs croq'loisirs année scolaire 2024-2025

Valables du 4/09/2024 au 30/08/2025

Tarifs 1						
Enfants domiciliés en résidence principale sur la commune ou scolarisés sur la commune						
Quotient Familial	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 & +
Tarifs à l'heure de présence	0,42 €	0,69 €	0,92 €	1,16€	1,45 €	1,69 €
Prix du repas	3,85 €					
Tarif 2						
Enfants domiciliés hors commune et non scolarisés sur la commune						
Tarif à l'heure de présence	QF 0-1100			QF 1101 et plus		
	2,87 €			3,07€		
Prix du repas	5,81 €					

Les heures de péricentre 7h30/9h et 17h30/18h30 sont fractionnables à la 1/2 heure.

Tarifs journées et demi-journées avec ou sans repas :

Tarif 1 QF	Journée (8h30) 9h/17h30	Matinée (3 h) 9h/12h	Matinée & Déjeuner (5h) 9h/14h	Déjeuner & après-midi (5h30) 12h/17h30	Après-midi (3h30) 14h/17h30
0-500	7,42€	1,26€	5,95€	6,16€	1,47€
501-700	9,72€	2,07€	7,30€	7,65€	2,42€
701-900	11,67€	2,76€	8,45€	8,91€	3,22€
901-1100	13,71€	3,48€	9,65€	10,23€	4,06€
1101-1400	16,18€	4,35€	11,10€	11,83€	5,08€
1401 & +	18,22€	5,07€	12,30€	13,15€	5,92€
Tarif 2	Journée	Matinée	Matinée & Déjeuner	Déjeuner & après-midi	Après-midi
0-1100	30,21 €	8,61 €	20,16 €	21,60 €	10,05 €
1101 et +	31,91 €	9,21 €	21,16 €	22,70 €	10,75 €

Suppléments sorties : en fonction du coût de la sortie, un supplément de 2, 5 ou 10 € pourra être demandé aux familles.



Mairie
Service Enfance-Jeunesse
4 rue de La Barre
85690 Notre Dame De Monts



Croq'Loisirs
Accueil de loisirs
48 bis avenue Abbé Thibaud
Tél. : 02 28 11 63 39

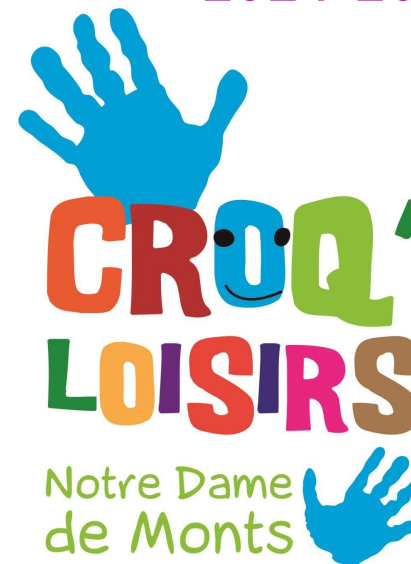
Renseignements - Inscriptions
Service culturel & animation
Rue de l'Eglise
Tél. : 02 51 59 55 49

Courriel : enfance.jeunesse@notredamedemonts.fr

Elisabeth Bard Martinet
Adjointe au Maire
Affaires scolaires – Jeunesse



Règlement Intérieur 2024-2025



Notre Dame de Monts
ACCUEIL DE LOISIRS
3 / 11 ans

Mise à jour le 26 août 2024

Article 1 : Fonctionnement

La structure, accueil de loisirs, est gérée par la mairie de Notre Dame de Monts. Elle est située à :

48 bis avenue Abbé Thibaud
85690 Notre Dame de Monts
Tél. : 02 28 11 63 39
Mail : enfance.jeunesse@notredamedemonts.fr

L'accueil de loisirs, déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, est un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités artistiques, créatives, ludiques et sportives. La capacité d'accueil est de 40 enfants.

L'équipe d'animation veille à l'épanouissement personnel de chacun au sein de la collectivité. Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation est à la disposition des parents sur simple demande.

Un programme d'activités est établi par l'équipe d'animation et peut faire l'objet de modification en fonction de l'intérêt porté par les enfants ou en cas de force majeure.

L'accueil de loisirs accueille les enfants, les mercredis et les vacances scolaires dans la limite des places disponibles.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18 h 30.

Article 2 : Accueil des enfants

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans restauration.

Le péri centre : L'arrivée à l'accueil de loisirs peut se faire entre 7h30 et 9 h. De 7h30 à 8 h.

Les départs se font à partir de 17h30 jusqu'à 18h30.

Le matin :

Les heures d'activités (9h/12h) ne sont pas fractionnables. Les enfants restant en demi-journée sans restauration partent à 12 h.

Les départs des enfants inscrits en demi-journée « matin » avec restauration s'effectuent à 14h.

Le déjeuner :

La restauration se déroule dans le restaurant de Croq'Loisirs, site du Patrimoine.

L'après-midi :

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs en demi-journée « après-midi » avec la restauration arrivent à 12 h.

Les enfants inscrits uniquement en demi-journée « après-midi » arrivent à 14 h.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs pour les enfants inscrits à la journée ou à la demi-journée « après-midi ».

Les départs se font à partir de 17h30. Les heures d'activités (14h/17h30) ne sont pas fractionnables.

L'accueil de loisirs n'accueille pas les enfants malades. Les parents, ou les personnes autorisées par les responsables légaux, sont contactés dans la journée si l'enfant est malade.

Article 3 : Modalités d'admission

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier administratif de l'enfant, à savoir :

- Une fiche de renseignements complétée et signée avec :
 - ✓ Les noms, adresse et numéros de téléphone (où ils peuvent être joints) des parents ou des responsables légaux.
 - ✓ Les noms et numéros de téléphone des autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelés, faute de pouvoir joindre les parents en cas d'urgence ou en cas d'absence de ces derniers.
- Une fiche sanitaire de liaison
 - ✓ Renseignements concernant la santé de l'enfant : allergies, soins particuliers...
 - ✓ Copies du carnet de vaccination

Toutes modifications concernant les informations données lors de l'inscription doivent être signalées au directeur de l'accueil de loisirs.

Les parents devront signer les autorisations ou non :

- Pour l'enfant :
 - ✓ De rentrer seul
- Pour le personnel ou la direction
 - ✓ À prendre des mesures médicales urgentes
 - ✓ À transporter l'enfant dans des véhicules
 - ✓ À photographier ou filmer dans la mesure où les photos ou films ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif ou inhérent à la structure.

Outre les documents nécessaires à l'admission, les parents devront fournir afin de permettre le calcul de leur participation financière :

- leur numéro CAF ou de MSA avec le justificatif de leur quotient familial attribué par la CAF ou la MSA
- ou l'autorisation de consultation de compte CAFPRO

- Ou leur feuille d'imposition (année N-2).

Dans le cas de non présentation de ces documents, le tarif le plus élevé sera attribué.

Article 4 : Les modalités d'inscriptions et de réservations

Les inscriptions administratives et les réservations de présence sont obligatoires.

Tout enfant peut être inscrit à la journée ou à la demi-journée avec ou sans restauration excepté si une sortie à la journée est programmée.

Lors d'une sortie, la priorité est donnée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs plusieurs journées ou demi-journées dans la semaine.

Les réservations avec ou sans restauration doivent se faire au plus tard 2 semaines avant.

Le dossier administratif doit être complet avant toutes réservations de présence. Celles-ci peuvent être faites :

- ◇ Au service culturel et animation ou à l'accueil de loisirs
- ◇ Par téléphone : au 02 51 59 55 49 ou au 02 28 11 63 39
- ◇ Par mail : enfance.jeunesse@notredamedemonts.fr

Article 5 : La facturation

La facturation est à la demi-heure pour l'accueil péri centre de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30. Une tolérance de 5 minutes par plage de demi-heure est accordée sauf aux horaires d'ouverture et de fermeture.

Les heures d'activités (9h/12h & 14h/17h30) ne sont pas fractionnables.

La journée, la demi-journée et/ou la restauration seront facturées si l'absence de votre enfant n'est pas justifiée (certificat médical ou carnet de santé avec date et cachet du médecin).

Une facture mensuelle est adressée au domicile du représentant légal de l'enfant.

Le règlement peut se faire par chèque bancaire ou postal (à l'ordre du régisseur Enfance Jeunesse), par chèque vacances, par CESU ou par numéraire.